

Postes particuliers

▪ Ecoles ayant opté pour l'expérimentation

Deux écoles ont fait valoir leur droit à l'expérimentation conformément à l'article 34 de la loi n° 2005-380 en date du 23 avril 2005, loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école :

- Ecole maternelle publique "les Hauldres" de Moissy-Cramayel
- Ecole élémentaire publique «Théophile Lavaud» de Nemours

Les enseignants désireux d'exercer au sein de ces écoles sont invités à prendre contact préalablement avec l'IEN de circonscription de manière à prendre connaissance des modalités de fonctionnement et d'organisation.

Ils pourront également prendre connaissance des projets de ces écoles en consultant le directeur ou la directrice de ces écoles.

▪ Postes de maîtres formateurs

Des postes de maître formateur sont implantés chaque année en fonction d'une part des contraintes géographiques permettant d'assurer le maillage du département et d'autre part des équilibres de cycle afin d'assurer un réseau de maîtres formateurs adapté aux besoins de la formation initiale.

Les enseignants titulaires du CAFIPEMF peuvent faire acte de candidature sur un poste de maître formateur, sans être assurés pour autant que leur candidature sera retenue. Les enseignants retenus bénéficieront d'un quart de décharge de service au titre de l'année scolaire.

Des postes de maîtres formateurs sont également implantés dans les écoles d'application suivantes :

Le Mée S/Seine	école élémentaire d'application «Molière» (0771951C)	}	Circonscription de le-Mée-sur-Seine
Le Mée S/Seine	école maternelle d'application «J.Prévert » (0772161F)		
Torcy	école élémentaire «Victor Hugo» (0772170R)	}	Circonscription de Torcy
Pontault-Combault	école élémentaire publique «Dubus» (0770882R)	}	Circonscription de Pontault-Combault
Melun	école élémentaire d'application «A.Cassagne» (0770572D)	}	Circonscription de Melun
Melun	école maternelle d'application «G.Leroy» (0770573E)		
Melun	école élémentaire d'application «Pasteur» (0770584S)		
Melun	école élémentaire d'application «Almont II» (0771493E)		
Moissy Cramayel	école maternelle d'application «Les Hauldres» (0772206E)	}	Circonscription de Combs-la-Ville

Pour accompagner les projets pédagogiques particuliers développés dans ces écoles d'application et les besoins en formation, la décharge de service des maîtres formateurs y exerçant pourra être portée à une demi-décharge.

Le cumul des fonctions de maître formateur et de directeur d'école est possible.

Postes particuliers

Attention : Les enseignants titulaires de la liste d'aptitude de direction exerçant les fonctions de direction et également celles de maître-formateur percevront l'indemnité de sujétions spéciales de direction, la NBI et la BI au titre des fonctions de direction ainsi que 100 % de l'indemnité de maître-formateur et l'intégralité de fonctions particulières s'ils sont titulaires du CAFIPEMF ou d'un titre auquel il se substitue.

- Enseignants affectés sur une unité pédagogique pour les élèves nouvellement arrivés allophones (UPE2A) auprès d'un IEN

Libellé : ENS.IT.SPE ITIN PRIMO ARRI G0163

Le rôle du dispositif est de conduire, dans les meilleurs délais, les élèves scolarisés du CP au CM2 vers une intégration complète dans des classes ordinaires.

Pour être nommé à titre définitif, l'enseignant doit être titulaire de la certification complémentaire Français Langue Seconde.

Les enseignants nommés à titre provisoire qui obtiendraient ladite certification au cours de l'année devront participer au mouvement 2016 en vue d'être nommés à titre définitif sur ce même poste.

A cette occasion, ils bénéficieront d'une priorité absolue uniquement sur ce vœu.

L'exercice des missions est susceptible d'ouvrir droit au bénéfice des frais de déplacement.

Les enseignants nommés en UPE2A exercent leurs fonctions sur plusieurs écoles et ce, en fonction des besoins du service.